

La Rochelle, le 02 juillet 2024

**Élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024
Commission de propagande**

**Réunion du 02 juillet 2024 à 18h00
Salle Hermione**

La commission de propagande instituée par arrêté préfectoral du 14 juin 2024 s'est réunie ce jour à 18 heures à la préfecture de la Charente-Maritime, sous la présidence de **Madame Laëtitia SAILLOL**, juge au tribunal judiciaire de La Rochelle.

Participaient à cette séance :

• *Membres de la commission :*

– **Mme Sandra CALMETTES**, directrice-adjointe des collectivités et de la citoyenneté à la préfecture de la Charente-Maritime

– **M. Laurent ROQUES**, représentant La Poste de Périgny

• *Étaient présents :*

– **Mme Emma CHAUVEAU**, candidate sur la première circonscription

– **M. Bruno BELLANGER**, remplaçant de Madame Emma CHAUVEAU, candidate sur la première circonscription

– **Mme Océane MARIEL**, représentant M. Benoît BITEAU, candidat sur la deuxième circonscription

– **M. Emmanuel CAYRON**, secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime

– **Mme Ludivine PETITGAS**, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture de la Charente-Maritime

– **Mme Aurélie SERVENT**, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture de la Charente-Maritime

– **M. Alexandre CAPSETA-PALLEJA**, du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture de la Charente-Maritime.

Madame la présidente rappelle tout d'abord que les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

L'arrêté fixant la liste des candidats par circonscription du second tour a été signé le 02 juillet 2024 et établit 10 candidats sur cinq circonscriptions.

Madame la présidente expose ensuite le rôle de la commission de propagande :

1- Le rôle de la commission :

Elle est chargée des opérations suivantes prescrites par l'article R. 34 du Code électoral :

a) faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs.

Pour l'exécution de ce travail, il est précisé que l'envoi de la propagande a été externalisé auprès d'une entreprise bordelaise : KOBÀ, spécialisée dans ces missions.

Les envois seront ensuite acheminés par la Poste.

b) adresser les circulaires et bulletins de vote à tous les électeurs, au plus tard le jeudi précédant le scrutin soit le **jeudi 04 juillet 2024** ;

c) envoyer dans chaque mairie, au plus tard aux dates mentionnées au b), les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

Les bulletins de vote sont au format paysage aux dimensions de 105x148 mm.

Si le nombre de circulaires remis par un candidat est inférieur au nombre d'électeurs inscrits, le candidat peut proposer une répartition entre les électeurs.

L'envoi des bulletins de vote aux mairies (colisage) a également été confié à l'entreprise KOBÀ et dans cette optique, un fichier colisage des communes reprenant toutes les coordonnées des 463 communes et le nombre d'électeurs par commune a également été transmis à KOBÀ le 14 juin 2024.

Le nombre d'électeurs pour la Charente-Maritime pour ce scrutin est de **523 778** au 09 juin 2024.

Un fichier a été transmis à la société KOBÀ pour la préparation des adresses des enveloppes aux électeurs pour un total de plus d'électeurs de **523 935**.

Le ministère a communiqué auprès des préfetures et des candidats et les quantités maximales remboursables qui s'élèvent en Charente-Maritime à :

Circonscription	Nombre d'électeurs au 09 juin 2024	Circulaires à livrer (nombre d'électeurs +10%)	Bulletins de vote à livrer (nombre d'électeurs x2 +10%)
1ère circonscription	111 828	123 011	246 022
2ème circonscription	113 505	124 856	249 711
3ème circonscription	83 713	92 084	184 169
4ème circonscription	94 507	103 958	207 915
5ème circonscription	120 225	132 248	264 495

3- Date limite de dépôt des circulaires

La date limite de livraison des bulletins de vote et des circulaires au prestataire KOBÀ était fixée au mardi 02 juillet 2024 à 18h pour ce second tour de scrutin.

Au-delà de ces dates et horaires la commission n'est pas tenue d'envoyer les documents de propagande parvenus hors délais.

4- Conformité des livraisons pour la mise sous pli aux électeurs
(cf. tableau en annexe)

Tous les documents (circulaires et bulletins de vote) sont conformes.

Tous les documents réceptionnés sur le site de KOBA sont conformes.

Il est à noter que certains candidats ont fait livrer des documents électoraux à KOBA alors qu'ils ne sont pas candidats au second tour :

- Madame Danièle DESSELLES a fait livrer 208 000 bulletins de vote et 104 000 circulaires alors qu'elle ne remplissait pas les conditions pour être candidate au second tour sur la quatrième circonscription ;

- Monsieur Jean-Marc SOUBESTE a fait livrer 245 022 bulletins de vote et 123 011 circulaires, il n'a cependant pas déposé sa candidature pour le second tour, bien qu'ayant réuni les conditions pour être candidat au second tour sur la première circonscription.

Par conséquent, les documents électoraux pour ces deux candidats ne seront pas pris en charge par KOBA.

Le grammage des documents livrés doit être compris entre 70 g et 80 g. Les candidats qui n'ont pas encore transmis l'attestation de leur imprimeur certifiant ces données sont invités à le faire par courrier sur la boîte dédiée : pref-elections@charente-maritime.gouv.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

La présidente,

Laëtitia SAILLOL



Elections législatives – commission de propagande du mardi 02 juillet 2024
Maquettes validées par la commission et quantités livrées

1ère circonscription : quantités remboursables

123011	123011	123011
--------	--------	--------

Circ.	N° Panneau	Candidat	Remplaçant	Bulletins de vote			Circulaires	
				Conforme	Quantités livrées Électeurs	Quantités livrées Mairies	Conforme	Quantités livrées
1	2	Emma CHAUVEAU	Bruno BELLANGER	X	123011	123011	X	123011
1	8	Olivier FALORNI	Sabine GERVAIS	X	124000	124000	X	128200

2ème circonscription : quantités remboursables

124855	124856	124856
--------	--------	--------

Circ.	N° Panneau	Candidat	Remplaçant	Bulletins de vote			Circulaires	
				Conforme	Quantités livrées Électeurs	Quantités livrées Mairies	Conforme	Quantités livrées
2	2	Karen BERTHOLOM	Steve GABET	X	124855	124856	X	124856
2	3	Benoît BITEAU	Naima FEDSI	X	124856	124856	X	124856

3ème circonscription : quantités remboursables

92084	92085	92084
-------	-------	-------

Circ.	N° Panneau	Candidat	Remplaçant	Bulletins de vote			Circulaires	
				Conforme	Quantités livrées Électeurs	Quantités livrées Mairies	Conforme	Quantités livrées
3	3	Stéphane MORIN	Denis GRESLIN	X	92084	92085	X	92084
3	5	Fabrice BARUSSEAU	Françoise MESNARD	X	92084	92085	X	92085

4ème circonscription : quantités remboursables

103957	103958	103958
--------	--------	--------

Circ.	N° Panneau	Candidat	Remplaçant	Bulletins de vote			Circulaires	
				Conforme	Quantités livrées Électeurs	Quantités livrées Mairies	Conforme	Quantités livrées
4	1	Raphaël GERARD	Evelyne DELAUNAY	X	104000	104000	X	104000
4	2	Pascal MARKOWSKY	Patrick DUGENNE	X	103958	103958	X	103958

5ème circonscription : quantités remboursables

132247	132248	132248
--------	--------	--------

Circ.	N° Panneau	Candidat	Remplaçant	Bulletins de vote			Circulaires	
				Conforme	Quantités livrées Électeurs	Quantités livrées Mairies	Conforme	Quantités livrées
5	1	Aymeric MONGELOUS	Richard GUERIT	X	132247	132248	X	132248
5	2	Christophe PLASSARD	Vanessa PARENT	X	132247	132248	X	125372

La Rochelle, le 02 juillet 2024

La présidente,

Laëtitia SAILLOL



